



# INFORMATION



# MISE EN PLACE DU PORTAIL FAMILLES

## ✓ **Restauration scolaire**

Ouverture du portail à compter du 20/07/2025



# Des démarches simplifiées

## **A partir du 20/07/2025 deux étapes :**

- Sur le site Internet de la Mairie à l'adresse suivante : <https://www.commune-oust.fr>
- Le portail famille sera disponible à l'adresse : <https://oust.cartepius.fr>

## **Réservation :**

À partir du «portail familles» accessible via le site internet de la commune 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 (<https://www.commune-oust.fr> ou <https://oust.cartepius.fr>)

## **Identifiant et mot de passe :**

Un mail avec ces mêmes informations vous sera également envoyé.

# Des démarches simplifiées

**Accès internet** : Les familles ne disposant pas d'un accès internet pourront effectuer les inscriptions/désinscriptions lors de la permanence le mercredi à la Mairie.

## **Heures d'ouverture de la Mairie**

Le mercredi : de 9h00 à 12h00

**Facturation** : Les modalités de facturation restent inchangées.

# Restauration scolaire

**LUNDI/MARDI/JEUDI/VENDREDI**

**Inscription obligatoire :**

**Le 19 du mois en cours pour le mois d'après**

Exemple : jusqu'au 19 mai pour le mois de juin

**Modification inscription/annulation :**

A faire auprès de la MAIRIE **4 jours à l'avance** ( jours ouvrés)

**Absence :**

Dans le cas d'une absence pour maladie (présentation d'un certificat médical dans les 3 jours qui suivent le 1<sup>er</sup> jour d'absence directement au secrétariat de mairie) les repas seront décomptés.

**Impayés de l'année précédente :**

Les familles qui n'auront pas soldé les impayés de l'année précédente ou mis en place une démarche en lien avec le Centre des Finances Publiques de Saint-Girons ne pourront pas accéder à leur Portail Familles.

# Questions / Renseignements

- **Téléphone** : 05 61 66 81 12 (Mairie)
- **Courriel**: [secretariat@mairie-oust.fr](mailto:secretariat@mairie-oust.fr) (Mairie)

Ce diaporama sera disponible sur le site internet de la commune.